REGLEMENT TOURNOI

**Article 1 :** Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours)

**Article 2 :** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBa.

**Article 3 :** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait »après la date du tirage au sort (cf. DOCUMENT ANNEXE à la PROCEDURE de GESTION de FORFAITS, annexe no 14, référence LCB-CRA-001, indice A, du 30/09/1999). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera, dans les délais impartis les pièces justificatives à la ligue du Centre de Badminton.

**Article 4 :** Les matchs sont joués en 2 sets gagnants de 21 points.

**Article 5 :** Les horaires de match sont donnés à titre indicatif. L’organisateur et le juge-arbitre se réservent le droit de modifier l’ordre des matchs si le besoin s’en fait sentir.

**Article 6 :** Le tournoi est réservé uniquement aux joueurs de l’Eure et Loir.

**Article 7 :** Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

**Article 8 :** La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu’en demi-finale.

**Article 9 :** Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Pour toute absence, il doit aviser le juge-arbitre et la table de marque, sous peine d’être disqualifié à l’appel de son match.

**Article 10 :** A l’appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas présent sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

**Article 11 :** Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront 3 minutes d’échauffement.

**Article 12 :** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur le terrain.

**Article 13 :** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu’avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain.

 **Article 14 :** L’utilisation de substance et de tout moyen destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l’occasion de la compétition, et qui peuvent porter préjudice à l’éthique et à l’intégrité physique et psychique de l’athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l’article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).

**Article 15 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou incident.

**Article 16 :** Les volants officiels du tournoi seront les volants plume Yonex Aéroclub TF pour les joueurs classés, et volants plastique YONEX MAVIS 300 pour les non-classés.

**Article 17 :** Le présent règlement sera affiché dans le gymnase le jour de la compétition.

**Article 18 :** Toute participation au tournoi implique l’adoption de tous les articles de ce règlement.